la minorité saura ne rien cacher au pays des graves difficultés qui l'assaillent; qu'elle lui dira qu'il ne peut se sauver que par lui-même et qu'il ne sera sauvé que dans le juste sentiment de sa vocation, de son histoire et de son destin. (Applaudissements à droite et au centre.)

L'orateur est félicité par ses amis en regagnant son banc.

« SUIVEZ-NOUS! » DEMANDE LE PRÉSIDENT DU CONSEIL

M. Painlevé monte à la tribune.

Il espère que dans cette assemblée, il n'est personne qui puisse penser, que dans cette crise, il ait agi par ambition personnelle. Si j'ai agi ainsi, dit-il, c'est parce qu'en procédant autrement, j'aurais accepté une carence dont je ne suis pas capable: la carence des personnalités ou des partis.

Voix à droite: Votre carence c'est d'avoir démembré votre ministère des Finances!

M. Painlevé. — La reconstitution du Cabinet n'a rien de mystérieux; je n'ai pas besoin de vous dire que je préférerais que le ministre des Finances de l'ancien Cabinet soit ici. (Mouvements divers à droite et au centre.)

Quand nous sommes arrivés à l'unité de vues, nécessaire dans le sein du Gouvernement, sur les projets à adopter, nous ne pouvions malheureusement plus compter sur la même unité au sein des Commissions. (Mouvements divers.)

M. Painlevé explique que c'est en présence de la crise du franc, qu'il a pensé indispensable de faire une tentative de bonne foi pour trouver une solution susceptible de retenir à la Chambre une majorité.

M. Bérard nous dit que notre majorité n'existe pas. Pour ma part, je n'ai aucune arrière-pensée personnelle, et si une autre majorité que celle que j'ai cherchée veut prendre la charge du pouvoir, qu'elle fasse connaître ses projets d'assainissement financier, et qu'elle se forme. Mais qu'elle soit une majorité positive qui ne se contente pas de créer par une crise, un désordre momentané.

M. Painlevé. — Je serai tout prêt à reconnaître le programme de cette majorité, mais qu'elle se montre, que ses hommes apportent leurs solutions. (Applaudissements à gauche.) Si nos solutions vous paraissent mauvaises, dites-le maintenant et cherchez d'autres hommes; mais si vous pensez que la voie où nous voulons nous engager est la bonne, alors messieurs, dans l'intérêt du pays suivez-nous. (Applaudissements à gauche.)

« LE SALUT EST DANS LE RETOUR DE LA CONFIANCE » DIT M. BOKANOWSKI

La parole est à M. Bokanowski. L'ancien rapporteur général veut surtout traiter de la question financière.

Il passe en revue toutes les solutions préconisées par les partis au pouvoir; il estime que loin de favoriser la restauration des finances du pays, ces solutions n'ont fait qu'alarmer les bons serviteurs du pays et détruire la confiance. (Applaudissements au centre et à droite.)

M. Bokanowski. — On a parlé d'amputation de la rente. N'est-ce pas une solution antifrançaise? On a parlé de prélèvement sur le capital, comme si une telle mesure n'était pas de nature à favoriser toutes les spéculations.

M. Bokanowski fait un exposé technique très détaillé de la situation.

M. Bokanowski. — Savez-vous que si la livre reste à 115, vous avez, d'ores et déjà, deux milliards et demi de déficit dans le budget prochain.

Voix à gauche: Nous le savons.

M. Bokanowski. — Alors, rétablissez le crédit de la France.

M. Bokanowski conclut en disant que pour lui, le salut est dans le retour de la confiance: pas d'impôts nouveaux, pas d'emprunt, pas d'inflation et surtout plus de projet imprécis de prélèvement sur le capital ou autre; simplement, la restauration du franc par la confiance. (Applaudissements à droite et au centre.)

M. RENAUD JEAN

M. Renaud Jean, député communiste de Lot-et-Garonne, devant quelques-uns de ses collègues seulement, fait le procès du Cartel, qui, dit-il, n'a pas su tenir une seule de ses promesses électorales. Il ne croit pas que ni la Chambre, ni le Sénat voudront faire les expropriations nécessaires. (Applaudissements communistes.

M. Renaud Jean déclare que ses amis et lui offrent aux socialistes un front unique pour mener à bien une lutte contre la légalité présente et notamment pour la monopolisation des banques, la conscription des grosses fortunes, l'évacuation de la Syrie, du Maroc, etc. (Applaudissements communistes).

M. HULIN

M. Hulin, député radical-socialiste de la Vienne, déclare ne pas parler au nom de son parti; les événements de cette nuit me causent, dit-il, quelque embarras. Nous comptions sur nos amis socialistes pour participer au pouvoir.

M. Herriot. — De quoi vous plaignez-vous? Ils acceptent de prendre les places du pouvoir. (Rires à droite, au centre).

M. Hulin reproche donc aux socialistes de ne pas tenir compte du fait que le Gouvernement a réparé ses quelques erreurs et a réussi à Locarno à donner la paix au monde. (Applaudissements à gauche).

M. Hulin. — Sans doute, deux guerres cruelles se déroulent en Syrie et au Maroc, mais la responsabilité ne nous en incombe pas.

M. Hulin poursuit son argumentation, mais M. Guérin lui reproche de briser l'unité du pays. Les députés de droite et d'extrême-gauche échangent des propos aigres, à propos de l'action des banques sur la politique.

M. NICOLLE, DÉPUTÉ DU NORD

M. Nicolle, député du Nord, développe des considérations techniques sur les variations du change et les fluctuations des prix. Cependant que les députés se préparent à voter, l'orateur proteste contre les allégations portées tout à l'heure à la tribune par M. Cachin, qui affirmait que les industriels favorisaient l'inflation.

— Non, dit-il, les industriels ne veulent pas du mensonge de l'inflation.

M. Nicolle conclut en confirmant les déclarations de M. Bokanowski, suivant lesquelles la crise actuelle n'est qu'une crise de confiance, et se prononce contre l'impôt sur le capital.

La clôture de la discussion générale est prononcée.

M. Herriot donne lecture de l'ordre du jour unique dont il est saisi par MM. Aubriot, Cazals, Delaroche-Vernet, Paul Morel, André Hesse et Gaston Thomson:

« La Chambre, approuvant les déclarations du gouvernement et confiante en lui pour poursuivre en plein accord avec la majorité républicaine, une politique de paix et d'assainissement financier, et repoussant toute addition, passé à l'ordre du jour. »

LES DÉCLARATIONS

M. Paul Faure, secrétaire général du parti socialiste, lit une déclaration rappelant que ses amis ont loyalement soutenu le Gouvernement Painlevé il y a six mois, mais qu'ils s'abstiendront aujourd'hui, parce que l'heure des atermoiements est passée et qu'on n'a pas voulu tenir comptes des avertissements socialistes.

M. Paul Faure estime que les projets financiers du Gouvernement paraissent trop vagues et ne semblent pas inspirés par une foi nécessaire.

A propos du Maroc, M. Paul Faure ajoute que ses amis ne contestent pas les affirmations du Président du Conseil quant à la communication à Abd-el-Krim des conditions de paix, mais, ajoute-t-il, nous n'en approuvons pas le fond.

La déclaration socialiste conclut en repoussant l'emprise du grand capitalisme et du conservatisme politique.

M. Marcille (Union rép. démocratique), vient dire que son parti n'accordera pas la confiance au Gouvernement.

M. Landry (gauche rép. démocratique), dit que ses amis et lui-même voteront pour le Gouvernement, s'il gouverne pour la France.

M. Bastid, député radical-socialiste, lit une déclaration rappelant que son parti, à Nice, notamment, a constamment affirmé sa fidélité au Cartel et que le parti radical-socialiste dongera tout son concours au Gouvernement pour résoudre les difficultés actuelles.

L'ordre du jour de confiance est voté

Le Président appelle la Chambre à voter sur l'ordre du jour de M. Aubriot.

M. Painlevé fait une courte déclaration pour dire qu'il s'expliquera en détail sur toutes les questions; il fait appel à tous les républicains conscients qui ne séparent pas l'idéal démocratique de l'idéal national.

Les communistes votent contre; les socialistes s'abstiennent; les radicaux-socialistes, les républicains-socialistes, la gauche radicale votent pour. La droite vote contre, bien qu'on constate un certain nombre d'abstentions.

La séance est suspendue à 21 h. 15 pour pointage; elle est reprise à 21 h. 30. Le Président proclame les résultats du pointage.

L'ordre du jour de confiance est voté par 221 voix contre 169.

Ce résultat ne provoque aucune manifestation.

La séance est levée à 21 h. 35. Prochaine séance jeudi à 15 h. (Projet de loi sur l'aménagement des cadres de l'armée).

AU SÉNAT

La déclaration ministérielle Les interpellations

Paris, 3 novembre. — La séance est ouverte à 15 h. 5, sous la présidence de M. de Selves.

MM. Chautemps, Schrameck, Jean Durand, Borel, Jammy-Schmidt, Daniel-Vincent et Durafour sont au banc du Gouvernement.

LA DECLARATION MINISTERIELLE

M. Camille Chautemps, garde des Sceaux, lit la déclaration ministérielle. La déclaration ministérielle est applaudie aux passages relatifs au rétablissement du scrutin d'arrondissement et à la nécessité d'un sacrifice général, sans distinction de classes.

Sur le rapport de M. Donon, on valide l'élection de M. Caillaux comme sénateur de la Sarthe.

Le président fait connaître le libellé des demandes d'interpellation dont il a été saisi.

On fixera plus tard la date de ces discussions.

Le Sénat adopte ensuite un projet d'intérêt local.

Conformément aux conclusions de la Commission, le Sénat rejette le projet de loi adopté par la Chambre des députés tendant à diviser les sept cantons de Bordeaux (Gironde), en dix-sept circonscriptions cantonales.

Le Sénat fixe sa prochaine séance à après-demain, jeudi 5 novembre, à 16 heures.

La séance est levée ensuite à 15 h. 40.

MOTS POUR RIRE

— Comment, Bob, tu as oublié tout la gâteau sans penser à ta sœur?

BOB. — *Oh! si, maman. J'ai pensé à elle tout le temps. J'avais si peur qu'elle arrive avant que j'aie fini!*

* * *

L'hôtesse à la visiteuse ennuyeuse:

— Voulez-vous prendre quelque chose?

— Non merci, seulement au moment de partir.

— Oh! prenez donc tout de suite.

* * *

— Quel temps!... Ce qui m'inquiète, c'est que ma femme n'a pas son parapluie...

— Elle s'abritera dans quelque magasin...

— Justement, c'est bien ce qui m'inquiète!...

LA GUERRE AU MAROC

DES EMISSAIRES D'ABD-EL-KRIM A FEZ

Une dépêche publiée par les journaux londoniens annonce que deux émissaires d'Abd-el-Krim sont arrivés hier, à Fez, et ont demandé un entretien particulier à M. Steeg.

LE GENERAL SANJURJO HAUT-COMMISSAIRE ESPAGNOL

Madrid, 3 novembre. — Alphonse XIII a signé le décret de nomination du général Sanjurjo au poste de haut commissaire et de commandant en chef du Maroc, en remplacement du marquis de Estellas, qui cesse d'être responsable de la conduite des opérations.

Le général de brigade Castro y Girona remplace le général Sanjurjo à Melilla. Le commandement de la zone de Ceuta est donné au général de brigade Frederico Berenguer, frère de l'ancien haut commissaire.

EN SYRIE

Le général Sarrail aurait pu éviter un désastre

Paris, 3 novembre. — On vient de publier le texte d'un rapport adressé d'Alep, le 23 juillet dernier, au haut commissaire en Syrie, par le commandant de ce 42e bataillon de tirailleurs coloniaux, qui escortait le convoi de la colonne Michaud dans sa marche désastreuse sur Soueïda, et fut anéanti par les Druses, les 2 et 3 août.

Le commandant du bataillon se plaignait dans ce rapport de l'insuffisance de l'instruction de ses recrues malgaches et des cadres européens, et il estimait nécessaire un mois d'entraînement intensif pour donner de la cohésion au bataillon.

En transmettant ce rapport, le général Vallier l'annotait en ces termes:

« L'utilisation du bataillon entraînerait de graves mécomptes. »

On peut se demander dans ces conditions, pour quelles raisons, le haut commissaire en Syrie a passé outre à ce compte rendu, et donné l'ordre d'incorporer le 42e bataillon de malgaches parmi les troupes destinées à débloquer Soueïda, alors qu'on était renseigné chaque jour par T.S.F. sur la situation de notre garnison et qu'on savait que celle-ci pouvait tenir encore un mois.

Comment le général Sarrail faillit être fait prisonnier

On apprend qu'au cours des tragiques journées du 18 au 20 octobre, il s'en est fallu de peu que le général Sarrail ne soit fait prisonnier par les insurgés. Un groupe d'indigènes réussit à pénétrer dans les appartements du haut commissaire et les mit au pillage. Mais le général Sarrail était alors absent.

Mgr COSTE, COADJUTEUR ELU DE CARCASSONNE

Le Pape vient de nommer M. le chanoine Coste, vicaire général de Montpellier, évêque titulaire de Flaviapolis et coadjuteur de S. G. Mgr Beauvain de Beausejour, évêque de Carcassonne. Le nouvel évêque, originaire de Béziers et ancien élève du séminaire français de Rome, est docteur en théologie et en philosophie.

LA MORT de Philippe Daudet en Cour d'assises

DÉPOSITION DE M. MARLIER

Paris, 3 novembre. — La huitième audience du procès Rajot-Daudet s'ouvre cet après-midi, à 12 heures 25.

Les accusations de M. Bourgin

M. Hubert Bourgin, président de la Ligue Civique, professeur au lycée Louis-le-Grand, déclare que pour lui, la thèse du suicide n'est pas soutenable.

M. Hubert Bourgin parle ensuite de la lettre qu'il écrivit le 19 juillet 1925 à l'« Action Française », où il parlait de la moralité de M. Lannes.

A Moulins, M. Lannes aurait, selon le témoin, volé des collections de timbres-postes rares, des livres et des pièces d'archives.

Devant M. Lannes, M. Bourgin répète ses accusations.

M. Lannes réplique:

— Je ne m'attendais pas à cette question dit-il. (Rires.) Je suis resté sept ans dans la ville de Moulins, que j'ai quittée il y a quelque vingt ans. Si j'avais prévu cette accusation, j'aurais prié le procureur de cette ville ou d'autres amis de venir témoigner ici. (Sensation.)

DÉPOSITION DE M. MARLIER

A la demande d'un juré, l'audience est suspendue. Le juré indisposé se trouvant malade ne pourra continuer à siéger.

A 2 h. 30 l'audience est reprise.

Le dernier juré supplémentaire est appelé à remplacer le juré défaillant.

Le préfet de la Corse, M. Louis Marlier, ancien directeur de la Sûreté générale, est appelé à la barre des témoins.

M. Marlier explique comment il fut amené le samedi 24 novembre 1923 à charger M. Delange d'organiser le service autour de la librairie du boulevard Beaumarchais et de prendre avec lui M. Blondel.

M. Marlier fait un exposé des événements du 24 novembre 1923. Il indique comment, plus tard, il eut connaissance de cette information:

— Le fils Daudet n'est suicidé dans un taxi. A ce moment, dit-il, je fis remarquer à M. Lannes qu'il serait intéressant de savoir ce qu'était ce jeune anarchiste qui lui avait échappé et qu'il serait bon aussi que M. Delanes aillât à Larchoisière pour connaître l'identité du jeune homme trouvé mort dans un taxi.

Il faut se rappeler que, pendant cette semaine, la question du suicide ne faisait aucun doute. Je m'explique tout de suite sur le rapport Compe, plein de renseignements assez vagues et assez imprécis, émanant d'une personne qui n'a pas voulu être nommée et dont je n'ai pas tenu compte.

A la demande de Me Xavier Vallat, Mme Daudet se retire. Alors, dans le silence, Me Vallat pose cette question à M. Marlier:

— Pourquoi, au cours d'une déposition à l'instruction, a-t-il été fait état de renseignements concernant les mœurs de Philippe Daudet et de son père? (Sensation.)

— J'en ai parlé, parce que je devais en parler.

— Je dois dire que je n'attachais à ce rapport Compe qu'un intérêt très relatif. J'ajoute que je ne répéterai pas ces renseignements ici.

M. l'avocat général Peignot donne alors lecture de la déposition de M. Marlier, faite le 5 février 1924 à l'instruction.

Pendant cette lecture, M. Marlier, tournant le dos à M. Daudet, reste immobile.

M. Marlier, invité à donner les noms des gens qui lui fournirent ces renseignements, répond sans bouger:

— Je n'ai rien à dire (Sensation). Mais M. Daudet a parlé. Il faut que je répète le mot du procureur général Scherdlin, qui m'a déclaré ceci: « Quand on m'a rapporté les propos de Marlier, m'a-t-il dit, j'ai estimé que dans toute ma carrière, je n'avais pas entendu d'horreurs semblables. » Par la « déposition infâme » (sic) qu'il fit, le témoin, ici présent, pensait me démonter.

M. Léon Daudet, dans une longue et vibrante déclaration, affirme que l'on peut chercher dans sa vie: on n'y trouvera rien de contraire à l'honneur le plus strict.

« Je n'ai rien à craindre, poursuit M. Léon Daudet, la police politique a livré des documents. M. Marlier a pensé m'épouvanter en livrant ces documents à l'instruction; son acte est méprisable. » (Longs mouvements)

Me Marie de Roux pose une question à M. Marlier:

— Du mardi au samedi, vous avez eu les rapports Lannes, Blondel, Delange, qui vous permettaient de croire dès le mardi, que c'était le fils de Léon Daudet qui s'était tué en taxi et vous ne faites rien; pas même prévenir le père?

— La thèse du suicide était admise par tout le monde, répond M. Marlier.

En terminant, M. Marlier proteste contre les campagnes qui furent faites contre la Sûreté générale.

— M. Marlier a-t-il dit, demande Me Marie de Roux, à son subordonné, le 24 novembre 1923, lorsqu'ils parlaient pour la surveillance: « S'il résiste, abattez-le comme un chien ?»

— Mais je n'ai jamais tenu ce propos, s'écrie M. Marlier.

— M. Daudet affirme-t-il toujours que M. Marlier a dit: « S'il résiste, abattez-le » désignant M. l'Avocat général.

— J'ai répété ce que j'ai appris; je n'y étais pas, réplique M. Daudet.

Les avocats s'étonnent que M. Marlier n'ait pas poursuivi M. Daudet devant les assises.

M. Marlier répond:

— Nous avons toujours eu le courage d'attendre: nous avions confiance en la justice et nous étions sûrs que ce jour viendrait, car à aucun moment les fonctionnaires de la Sûreté générale n'ont commis l'acte qu'on leur reproche.

LA FIN DE L'AUDIENCE

On doit encore entendre un témoin du Havre. Le témoin du Havre est le chauffeur de taxi qui conduisit Philippe Daudet dans Le Havre. Sa déposition se résume à ceci: « J'ai vu un jeune homme qui a pris ma voiture; il m'a payé ». Mais comment était-il fait, comment était-il habillé? le témoin ne se souvient pas.

Le Président demande à M. Léon Daudet de faire en sorte que l'audition de tous les témoins soit terminée pour samedi; ainsi, si tous les témoins sont entendus samedi, nous pourrions lundi, entendre la partie civile, et mardi le réquisitoire et les plaidoiries.

L'audience est levée et la suite des débats renvoyée à demain pour confrontation de MM. Lannes et Marlier.

LA DEMISSION DE M. DE MOUY

M. Chocarne, directeur général des douanes

Paris, 3 novembre. — Par décret rendu sur le rapport du Président du Conseil, ministre des Finances, est acceptée la démission de M. Mouy, directeur général des douanes.

M. Chocarne, préfet honoraire, directeur honoraire au ministère des Régions Libérées, est nommé directeur général des douanes.

M. Henry Bérenger irait à Washington

D'après le « Petit Parisien », il est toujours question de l'envoi de M. Henry Bérenger à Washington où sa mission étant permanente, il se trouverait bien placé pour préparer les voies à un arrangement futur sur la question des dettes.

UNE DIGUE SE ROMPT EN ANGLETERRE

DIX PERSONNES DISPARUES DÉGATS IMPORTANTS

Liverpool, 3 novembre. — Une rupture de la digue du lac Eigiel, dans les Galles du Nord, a provoqué hier soir la destruction du village de Dolgarros.

Dix personnes n'ont pu être retrouvées.

L'eau s'est répandue dans la vallée, détruisant les moisons, enlevant un pont et causant d'importants dégâts.

De nombreux troupeaux ont été noyés.

Plusieurs villes des Galles du Nord sont plongées dans l'obscurité en raison de l'inondation des usines. Les habitants de la vallée ont eu le temps de fuir en hâte avant la destruction de leurs maisons.

PETITES NOUVELLES

FRANCE

— **A Paris**, au Temple de l'Oratoire, ont eu lieu les obsèques du colonel Cazes, ingénieur de l'Aéronautique, directeur du service de la navigation Aérienne, décédé des suites de l'opération de l'appendicite.

— **A Deauville**, une violente tempête souffle du Sud-Ouest. La mer est démontée et la navigation est rendue difficile.

— **Le Congrès de la Ligue des Droits de l'Homme** a terminé ses travaux. Il a choisi Metz comme siège du Congrès de 1924.

— **Les obsèques de M. Eugène Pierrugues**, qui était né à Plaisigny (Meurthe), en 1840, membre de l'Institut et de l'Académie d'Agriculture, grand-croix de la Légion d'honneur, ont eu lieu en l'église St-Philippe du Roule.

— **M. Alphonse Authier**, 54 ans, fondeur, à Châteauroux, était en retard dans le paiement de ses impôts: comme un porteur de contraintes se présentait chez lui, il l'a trouvé pendu dans sa chambre.

ETRANGER

— On a volé au musée de **Venise**: un précieux collier d'or, muni d'un médaillon représentant le Lion de Saint-Marc; deux croix en or émaillé de l'ordre de Saint-Marc, ornées de brillant, ont également disparu.

— **La belle-mère** de Mussolini est décédée à Rome.

— **On annonce** l'arrivée prochaine à Londres, de délégués allemands, qui entameraient, dès lundi, avec les experts britanniques, des discussions relatives au traité de commerce anglo-allemand.

L'ALLEMAGNE ET LES ACCORDS DE LOCARNO

Un discours par T. S. F. de M. Stresemann

Berlin, 3 novembre. — Le ministre des Affaires étrangères a parlé ce soir par T.S.F. du Traité de Locarno. Des mesures avaient été prises pour que son discours fût entendu dans toute l'Allemagne.

Il a déclaré notamment:

Le désir de la France de se garantir des agressions de l'Allemagne est un fait, que nous ne concevons point mais dont il faillait tenir compte, d'autant plus que l'Angleterre le reconnaissait et que si nous étions restés passifs, elle aurait réglé ce problème avec la France et contre l'Allemagne. Les négociations de Locarno montrent que les hommes d'Etats alliés ont l'intention de renoncer aux méthodes du Traité de Versailles. Lorsque nous avons eu en mains les accords et que les hommes d'Etats alliés nous ont fait espérer les répercussions qu'ils pourront avoir en Rhénanie, nous n'avons point hésité à les parapher. Le chancelier et moi nous préconisons leur adoption parce qu'ils ouvrent la voie à la libération et au redressement de l'Allemagne.

Le ministre des Affaires étrangères a exposé les différents accords de Locarno et la question de l'entrée de l'Allemagne dans la Société des Nations.

Parlant des conséquences des accords de Locarno, M. Stresemann a déclaré que pour l'Allemagne, elles sont inséparables des accords eux-mêmes et forment avec eux un tout unique.

L'acceptation définitive des accords dépendra de la réalisation des conséquences. L'évacuation de la zone de Cologne ne doit pas être comprise parmi elles. Nous avons droit à cette évacuation. Si l'esprit de Locarno est vraiment un esprit de paix, il devra se manifester dans la Rhénanie toute entière. Les Alliés savent comment nous entendons qu'il doive se manifester, étant donné qu'ils ont eux-mêmes fixé la date du 19 décembre pour la signature des accords. Cette date doit être aussi le délai dans lequel les répercussions promises devront se manifester aux yeux du peuple allemand et des Rhénans en particulier. Locarno ne doit pas être une fin, mais au contraire, le début des actions dont le but principal sera le rétablissement de la liberté de la Rhénanie.

PETITES RECETTES PRATIQUES

Pour préserver les armes de la rouille

Le moyen le plus sûr pour garantir les armes de la rouille, consiste à les graisser avec de l'huile de pétrole, isolant parfait qui peut durer plusieurs années. On applique une première couche de ce produit qu'on laisse sécher; puis on en applique une deuxième.

La vaseline donne, elle aussi, de bons résultats.

Contre l'empoisonnement par le tabac

On sait que l'abus du tabac détermine la perte de la mémoire, des tremblements, des vertiges, des angines de poitrine, des palpitations et même le cancer. Le tabac contient en outre un alcaloïde: la nicotine, extrêmement toxique, car une goutte de cet alcaloïde sur la conjonctive tue un animal en quelques minutes. Contre l'empoisonnement ou les malaises causés par le tabac: l'alcool, le café, le thé, sont les meilleurs antidotes.

Conservation des raisins

On coupe de belles grappes intactes par un beau jour, légèrement couvert, avec un bout de sarment ayant trois yeux au-dessous et deux au-dessus. On enlève les feuilles, sans déchirure. On applique de la cire sur le bout supérieur du sarment et l'on plonge le bout le plus long dans une petite bouteille contenant environ 125 grammes d'eau de pluie et une cuillerée à café de charbon de bois en poudre.

On accroche ensuite les bouteilles, par un fil de fer, à des clous plantés dans un local obscur et bien sec.

Le chasselas ensaché peut se conserver sur la treille jusqu'à la fin de novembre.

Nettoyage des objets en ivoire

Faire un mélange laiteux suffisamment épais, avec du blanc d'Espagne pulvérisé et de l'eau chaude. Imbiber un coin d'éponge avec ce produit et en frotter les objets à nettoyer. Laisser sécher, et polir avec une peau de chamois.

Moyen de vérifier la fraîcheur des œufs

On applique successivement sur la peau des mains ou des joues les deux extrémités de l'œuf; la partie la plus grosse a une température plus élevée que l'autre extrémité de quatre à six degrés quand l'œuf est frais. Lorsque l'œuf est vieux la différence n'existe plus.

DERNIÈRE HEURE

Après la déclaration ministérielle

LA MAJORITÉ ET LA MINORITÉ

Paris, 3 novembre. — Une seule séance aura suffi à la Chambre pour en terminer avec le grave débat de politique générale qu'a provoqué le remaniement du Cabinet Painlevé. Il convient d'en rendre hommage à la sagesse de tous les partis politiques qui, aussitôt après la lecture de la déclaration ministérielle, ont très nettement manifesté le désir de ne pas prolonger inutilement un débat en prévision duquel chacun avait pu à l'avance prendre position.

Les explications que le Président du Conseil a fournies à deux reprises, si elles n'ont pas eu le don de convaincre ses adversaires, ont cependant causé un vive impression sur tous les bancs.

De nombreux députés socialistes l'ont même applaudi et à certains moments, les membres, à l'exception des socialistes, ont vigoureusement soutenu le chef du Gouvernement, qui a recueilli la totalité de leurs suffrages. Il s'y est joint une quinzaine de voix de membres de la gauche républicaine (groupe Maginot) et des républicains de gauche (groupe Dariac).

La majorité peut être approximativement décomposée comme suit: Radicaux-socialistes, 135; républicains-socialistes, 37; gauche radicale, 35; républicains de gauche, gauche républicaine et indépendants, 14.

La minorité, si elle ne comprend pas les socialistes qui se sont abstenus, a réuni les 26 membres du parti communiste, une centaine de membres de l'Union républicaine démocratique et tous les autres éléments de l'opposition.

Cette concentration des extrêmes n'a pas abouti à la constitution d'une majorité devant laquelle M. Painlevé s'était déclaré prêt à se retirer et elle se révélait. Dans ces conditions, le Cabinet continuera la tâche qu'il a assumée et qui ne tardera pas sans doute à donner lieu à de nouvelles batailles politiques.

« Le Ministère continue » déclare M. Painlevé

Paris, 3 novembre. — Interrogé sur ses intentions au moment où il quittait le Palais Bourbon, après la proclamation du scrutin, M. Painlevé s'est borné à répondre: « Le ministère continue ». Puis, le Président du Conseil a avisé ceux des ministres qui se trouvaient à ses côtés, qu'il les convoquerait en Conseil de Cabinet pour samedi matin.

La séance de clôture du Comité national de la C.G.T.

Paris, 3 novembre. — Dans sa séance de clôture, le Comité national de la C. G. T. a adopté, sur la proposition du Syndicat national des instituteurs, une motion sur la réforme de l'enseignement.

Dans cette motion, le Comité national considère que pour assurer la paix durable, une des conditions essentielles est la substitution à un enseignement de haine, d'une éducation qui concilie le sentiment national et l'universalisme.

Avant de clore ses travaux, le Comité national a examiné les moyens de lutte qui pourront prochainement être employés internationalement contre le fascisme et, renouvelant l'expression de sa volonté de paix, réclame à nouveau la fin des hostilités au Maroc.

Le cardinal Luçon reçoit les insignes de grand'croix de l'Ordre de Léopold

Reims, 3 novembre. — Cet après-midi, le baron Galffier-d'Hestroy, ambassadeur de Belgique, a remis à l'archevêque de Reims, le cardinal Luçon, en présence de Mgr Neveux, évêque auxiliaire, et de nombreuses personnalités, les insignes de grand-croix de l'Ordre de Léopold qui lui ont été conférés par le Roi Albert.

L'ambassadeur a rappelé les heures tragiques des bombardements de Reims et a magnifié la fière attitude du grand prélat, qui donna au monde, un si bel exemple de patriotisme et de dignité. Il lui a exprimé les sentiments d'admiration de son Souverain et de la nation belge.

Le cardinal Luçon a remercié et a évoqué la fière attitude du roi Albert et de son peuple en juillet 1914. Il a salué ensuite la figure du grand cardinal Mercier, qui imposa sa prestigieuse autorité morale au monde entier.

QUI SUCCÉDERA A Mgr CERETTI?

Rome, 3 novembre. — Dans les milieux romains, on dément les bruits qui ont cours au sujet de la nomination éventuelle de Mgr Gaspari comme nonce à Paris. On assure que Mgr Gaspari, nonce au Brésil, sera nommé cardinal.

On considère comme un candidat sérieux pour la Nonciature de Paris, Mgr Maglione, nonce à Berne.

EN SYRIE

Officiellement, Damas est toujours calme

Beyrouth, 3 novembre. — Malgré tous les bruits répandus, Damas est calme. Les opérations de police menées sur les deux versants de l'Hermon ont abouti au désarmement de tous les villages.

Trente pendaisons?

Le Caire, 3 novembre. — Les Français ont pendu trente bandits à Damas. (*New-York Herald*).

Deux destroyers américains

Le Caire, 3 novembre. — Les deux destroyers américains qui sont route vers la Syrie sont arrivés à Alexandrie.

LA POLOGNE N'OUBLIE PAS L'ÉMOUVANTE INHUMATION DU SOLDAT INCONNU

Varsovie, 3 novembre. — L'imposante manifestation qu'a constituée l'inhumation du soldat inconnu a suspendu la vie à Varsovie. Un service religieux a été célébré à la cathédrale. En tête du cortège funèbre marchaient les veuves, les mères et les orphelins des soldats tués et les grands blessés. Puis venaient le président de la République, M. Wojciechowski, les membres du Gouvernement et une très nombreuse suite, parmi lesquels on remarquait le général français Trousson et l'attaché militaire britannique.

L'inhumation du corps du soldat inconnu a eu lieu place de Saxe, près du monument équestre du maréchal Poniatowski.

LES AVIATEURS AMERICAINS AU MAROC

Londres, 3 novembre. — On mande de Tanger à l'agence Reuter: « Trois avions pilotés par des Américains faisant partie de l'escadrille Lafayette, ont atterri hier dans la zone internationale après avoir, au cours d'une randonnée, lancé soixante bombes sur Chechaouen. »

Un premier effet des accords de Locarno

Les fonctionnaires allemands seraient plus bienveillants à l'égard de leurs collègues français

Berlin, 3 novembre. — M. de Schubert, secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, a informé l'ambassadeur de France à Berlin que le Gouvernement allemand venait de retirer les circulaires parues en 1920, à la suite de l'occupation de Francfort et qui avaient ordonné aux autorités allemandes de prendre une attitude hostile à l'égard des autorités françaises d'occupation en Rhénanie.

De nouvelles instructions, inspirées de l'esprit du pacte de Locarno ont été adressées à tous les fonctionnaires, qui devront désormais entretenir avec leurs collègues français les relations les plus bienveillantes.

Les victimes de la rupture d'une digue en Angleterre

Conway (Pays de Galles), 3 novembre. — Le nombre des victimes dans l'accident provoqué par la rupture de la digue du Lac au nord du Pays de Galles, est plus élevé qu'on ne pensait tout d'abord. On a retrouvé jusqu'ici une dizaine de cadavres et une vingtaine de personnes ont, croit-on, péri.

Parmi les cadavres, se trouve celui d'une fillette qui a été retrouvée flottant sur un matelas auquel l'enfant s'était cramponnée.

UN COMMUNISTE CONDAMNÉ pour distribution de tracts antimilitaristes

Brest, 3 novembre. — Le tribunal correctionnel a jugé aujourd'hui M. Kerdraon, ouvrier de l'arsenal, chef du parti communiste brestois, inculpé d'avoir, à la Maison du Peuple, distribué des tracts engageant les soldats au Maroc à mettre bas les armes et à fraterniser avec les Riffains. Il a été condamné à trois mois de prison et cent francs d'amende.

LES MÉFAITS DE LA TEMPÊTE

Cherbourg, 3 novembre. — A l'arrivée du paquebot « Berenguela » une cinquantaine de passagers portaient un pansement; ils avaient été légèrement blessés samedi, alors que des vagues furieuses atteignaient les ponts supérieurs. Le capitaine a dit n'avoir jamais vu une pareille tempête.

LE RAID DE L'AVIATEUR CASAGRANDE

Gênes (Italie), 3 novembre. — L'aviateur Casagrande, à bord d'un hydravion, est arrivé cet après-midi. Il a amerri dans le port. Il partira demain matin pour le raid Gênes-Buenos-Ayres.

COURTES DÉPÊCHES

— Le duc de Connaught est arrivé à Nice et s'est installé au Cap Ferrat.

— **La Gauche républicaine** (progressistes et Action Libérale) a maintenu comme candidats à la Commission des finances ses membres sortants, M. Janneyrier, général Sigal et Pierrey. Le groupe de la droite a maintenu M. François de Mun.

RENSEIGNEMENTS COMMERCIAUX

du mardi 3 novembre 1925

COTONS

LIVERPOOL, 3 novembre.

Ventes, 6,000; importations, 23,000; Américain, hausse 35; Brésilien, hausse 15 à 25; Egyptien, inchangé.

NEW-ORLEANS, 3 novembre.

Cotons Middling Upland. — Disponible, 19.24; — A terme: Sur janvier, 1.910-13; mars, 19.11-13.

RECETTES

Aux ports de l'Atlantique, 18,000; aux ports du Golfe, 66,000; aux ports du Pacifique, nulles; dans les villes de l'intérieur, 62,000.

EXPORTATIONS

Pour la Grande-Bretagne, 23,000; France et Continent, 29,000; pour le Japon, 5,000.

Marché des changes à l'Etranger

du mardi 3 novembre 1925

Londres: Sur Paris, 119,63; sur Bruxelles, 104,90; Esp. hors banque, 3 7/8; Prêt à court terme, 3 3/4 à 4 0/0.

CONCERTS ET SPECTACLES

ROUBAIX

« SIGURD » A L'HIPPODROME-THEATRE

C'est un beau redressement que vient d'exécuter la direction du Théâtre de Rouen pour le succès d'une saison qui avait d'abord paru assez mal engagée. On nous pasduit des éléments de choix et on nous donne autre chose que les « Huguenots » et la « Juive », dont nous ne disons pas de mal, car ces œuvres sont comme bien d'autres, vénérables par leur âge et la familiarité en laquelle nous sommes avec elles. Mais il faut cependant autre chose pour assouvir l'appétit musical des Roubaisiens. Croit-on qu'ils restent insensibles devant la beauté inconnue? Il suffit qu'ils aient l'assurance qu'elle ne sera pas trahie par ses interprètes pour lui rendre le culte qui lui est dû. Sans doute, « Sigurd » n'est pas nouveau, ni complètement ignoré ici; mais enfin, on n'avait pas représenté l'œuvre de Reyer sur notre scène depuis une génération accomplie et quelque appréhension sur l'accueil qui lui serait fait pouvait être légitime.

L'expérience est faite. Le public a eu confiance et a répondu aux efforts très louables de M. de Loose et de tous les éléments de sa troupe. Pas assez toutefois: pour une représentation de cette qualité, on eût souhaité une salle archibondée comme il y a huit jours, à « Manon ». Hier, il y avait quelques vides. Et, remarque curieuse que nous permet de faire la lecture des journaux de Rouen, ces vides ne se trouvaient pas aux mêmes places que dans la capitale normande. A Roubaix, ce sont les galeries populaires qui étaient le mieux garnies. Félicitons le bon public de chez nous, mais regrettons que celui qui semblerait le mieux préparé par son éducation musicale à goûter des spectacles comme « Sigurd » se montre cependant un peu réfractaire. Est-ce un encouragement pour ceux qui essaient de relever le niveau de notre scène lyrique?

D'autant plus qu'en faisant abstraction de ce qui est accessoire, décors, mise en scène, figuration, pour quoi Roubaix ne peut naturellement soutenir la comparaison avec les premiers théâtres, les éléments essentiels qui ont paru dans « Sigurd » ont rempli pleinement l'attente de l'auditoire. Celui-ci ne pouvait être que conquis par des sujets qui brillent sur les plus illustres scènes.

« Sigurd », rappelons-le en deux mots, est une œuvre claire, puissante et riche, qui a traduit dans le style français la construction orchestrale